



Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur

PARFUMS PARFUMS

Il n'y a rien de si beau pour un présent de Noël ou du Jour de l'An qu'une belle boîte de PARFUMS.

J'ai le plus beau lot qui n'ait pas encore été apporté à Hull.....

R. A. HELMER Pharmacien

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd GALT ONT.

MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS, A EPREUVE DU FEU et des VOILEURS

Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois."

Machines, Chaudières pour Scieries. Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON, Agent général. Office : 181 rue Sparks, Ottawa.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- F. BARRETTE, P. H. CHARRON, ANT. PARENT, O. CHARRIER, B. CARRIERE, D. CHARRON, M. J. LAVERDURE, A. LABELLE, J. MARTEL, P. DAoust, F. LAROCHE, F. ROUDEAU, Wrightville.

Demandez la marque CARBE ROUGE.

WM. HWE, BLOC HOWE, OTTAWA.

Encouragez les Institutions Locales

Assurez votre vie dans 'LA CANADIENNE'

Compagnie d'Assurance sur la vie La seule Compagnie purement provinciale.

Primes hebdomadaires depuis 3 centins en montant. Enfants et adultes assurés. Ainsi que toute sorte de polices depuis \$1000 en montant.

AGENTS DEMANDÉS S'adresser au bureau de

C. V. GAUDET Assistant Surintendant.

Au second étage du Bureau d'Enregistrement, Hull P. Q.

Heures de bureau, — de 8 à 9 a. m., et de 5 à 6 p. m.

FORTIN ET GRAVELL

MANUFACTURIERS DE

JHAUX Hull Qué

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par a malle et par télégramme sont exécutés promptement.

J. N. Fortin, J. E. Gravelle

PROVINCE DE QUÉBEC } DISTRICT D'OTTAWA. } CITE DE HULL

RÈGLEMENT autorisant l'émission de débetures de la Cité de Hull, au montant de soixante et treize mille piastres, (\$73,000) en vertu de ce certain acte de la Législature de la Province de Québec, passé dans la 60 Victoria, Ch., 7, (1896-97) et intitulé "LOI CONCERNANT LE PALAIS DE JUSTICE DE HULL."

SÉANCE DU 8 MARS 1897.

UNE ASSEMBLÉE régulière ajournée du Conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité à sept heures et demie du soir, le huitième jour de Mars, 1897, à laquelle assemblée sont présents : — Son Honneur le Maire William Francis Scott au fauteuil et les échevins Caron, Richer, Helmer, Farley, Ste-Marie, Falardeau, Reinhardt, Poirier, Dupuis, Fortin, Laurin et Raymond, formant quorum du dit conseil.

Il est proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Helmer : —

Que le Règlement No. 68, ayant été lu trois fois, soit approuvé et passé suivant sa forme et teneur, et qu'il soit publié suivant la loi ; lequel dit Règlement se lit comme suit :



RÈGLEMENT NO. 68.

Attendu que par cette certaine loi passée par la Législature de la Province de Québec, dans la 60 Victoria, Ch., 7, (1896-97) et intitulée "LOI CONCERNANT LE PALAIS DE JUSTICE DE HULL," la Corporation de la cité de Hull, nonobstant toute disposition à ce contraire dans la charte de la dite cité, est autorisée à émettre des obligations jusqu'au montant de \$73,000.00, pour les fins mentionnées dans la dite loi 60 Vict., Ch., 7, P. Q., savoir : — Pour payer la somme de \$54,624.68 due par la dite municipalité pour la construction des Palais de Justice et Prison dans la cité de Hull, laquelle construction a été entreprise et effectuée sous l'autorité de loi 49-50 Victoria, Chapitre 6, intitulée "ACTE POUR CHANGER LE CHEF LIEU DU DISTRICT JUDICIAIRE D'OTTAWA," — et pour payer la balance due sur certaines obligations émises en vertu des actes 12 Victoria, Chapitre 112, et 18 Victoria, Chapitre 164, pour construire le Palais de Justice d'Aylmer, s'élevant au capital et intérêts au 30 juin 1896, à la somme de \$17,976.14, lesquelles dites obligations, en dernier lieu mentionnées, sont payables à même un fonds constitué en vertu du dit acte 12 Victoria, Chapitre 112, par l'imposition d'une taxe sur les procédures judiciaires du district d'Ottawa.

Attendu que par la dite loi 60 Victoria ci haut mentionnée, le Lieutenant Gouverneur en Conseil, pourra garantir le paiement du capital et de l'intérêt des obligations de la municipalité de la cité de Hull, pour un montant suffisant, pour produire la somme de \$72,500.82 à être effectuée aux fins sus dites et mentionnées au dit acte.

Attendu qu'un fonds d'amortissement annuel doit être créé pour racheter

les dites obligations à être émises par cette corporation, pendant la durée de leur existence, et cette municipalité de payer les dits intérêts et le pourvoir au dit fonds d'amortissement.

Attendu en outre, que par les dispositions de la dite loi de la 60 Victoria, il a été décrété, que sur le produit des dites obligations à être ainsi émises en vertu du présent règlement, \$17,976.14 doivent être payées au Trésorier de la Province, pour racheter les obligations émises en vertu des actes 12 Victoria, Chapitre 112, et 18 Victoria, Chapitre 164, et le reste du produit être employé au paiement de la somme de \$54,624.68 due par cette municipalité pour la construction des Palais de Justice et Prison dans la cité de Hull ; et qu'après le rachat des obligations émises en vertu des actes 12 Victoria, Chapitre 112, et 18 Victoria, Chapitre 164, la taxe imposée par le dit acte 12 Victoria, Chapitre 112 continuera d'être payable dans le district d'Ottawa jusqu'à ce qu'elle soit abrogée par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, et que le montant en provenant sera payé chaque année par le Trésorier de la Province à cette dite municipalité, sur remise à lui faite des coupons de l'intérêt garantie et des obligations échues et payées pendant l'année, jusqu'à ce que les obligations émises en vertu de cette dite loi soient entièrement payées en capital et intérêts, ce montant devant être employé par cette dite municipalité au paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement des dites obligations.

Attendu qu'il est opportun pour la Corporation de la cité de Hull, de se procurer le plus tôt possible, par la voie d'émission d'obligations à long terme, les fonds nécessaires à être affectés au paiement de la balance de sa dite dette par elle contractée pour la construction des Palais de Justice et Prison dans la cité de Hull, et ainsi s'exempter du paiement d'intérêts élevés sur des billets promissaires consentis par la dite corporation en rapport avec cette entreprise.

Il est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent règlement, comme suit, savoir :

1o Lorsque, et aussitôt que, le Lieutenant Gouverneur en Conseil, aura, en vertu des pouvoirs à lui conférés par la clause 2 de la dite loi passée dans la 60 Victoria (1896-97) approuvé le présent règlement et garanti le paiement du Capital et de l'intérêt des obligations à être émises en vertu du présent règlement le Conseil de la cité de Hull, sera comme il l'est dès maintenant, par le présent règlement, autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la Cité de Hull, des obligations ou débetures au montant de soixante et treize mille piastres (\$73,000.00) pour être employées aux fins ci dessus mentionnées comme suit, savoir :

Sur le produit des dites débetures sera payé au Trésorier de la Province, la somme de dix-sept mille neuf cent soixante et seize piastres et quatorze cents (\$17,976.14), étant la balance due sur les obligations émises en vertu des actes 12 Victoria chapitre 112 et 18 Victoria chapitre 164 ; et la balance des dites débetures, savoir, cinquante cinq mille vingt trois piastres, quatre vingt six cents, (\$55,023.86), sera employée par la Cité de Hull au paiement de la balance due pour la construction des Palais de Justice et Prison dans la dite Cité de Hull, et des obligations par elle contractées en rapport avec la dite entreprise.

2o Les dites débetures à être émises, seront de la dénomination de cinq cent piastres (\$500.00) chacune, et porteront intérêt au taux de quatre par cent (4%) par année.

3o Les dites débetures, lorsqu'elles seront émises, seront signées par le Maire et le Greffier de la Cité de Hull, et scellées du sceau de la dite Cité de Hull, et seront faites payables au porteur d'icelles, dans quarante ans de et après leur émission, et ce, au bureau du Trésorier de la corporation, en la Cité de Hull.

4o L'intérêt sus-dit sera payable semi-annuellement, le premier jour des mois de mars et septembre de chaque année, au bureau du dit Trésorier de la Corporation de la Cité de Hull.

5o Il sera annexé à chaque dite débeture, des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le Maire et le Greffier de la dite cité de Hull, mais ces dites signatures pourront être lithographiées sur les dits coupons, et les dits coupons seront payables au porteur d'icelles lorsque, et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel mentionné à la dite débeture deviendra dû.

6o Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la Cité de Hull, et il est par le présent affecté à même les revenus de la dite Cité, une somme de deux mille neuf cent vingt piastres (2,920.00) pour pourvoir au paiement de l'intérêt ci-dessus sur les dites débetures, durant toute et chaque année de et après l'émission d'icelles, jusqu'à leur pleine échéance.

7o Il sera et il est par le présent règlement, créé et établi pour le rachat des dites débetures à leur échéance, à même les revenus de la dite Cité de Hull, un fond d'amortissement de neuf cent soixante huit piastres et quinze cents (\$968.15) laquelle dite somme ou versement annuel de neuf cent soixante huit piastres et quinze cents, sera annuellement déposée entre les mains du Trésorier de la Province, avec les intérêts qui accroîtront sur icelle jusqu'à ce qu'ils soient arrivés au chiffre de soixante et treize mille piastres, (\$73,000.00).

8o L'émission de débetures sus-dites, le principal et l'intérêt et le fonds d'amortissement sur icelles, seront et sont par le présent garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite Cité de Hull, et par la taxe judiciaire imposée par l'acte 12 Victoria Chapitre 112, payable dans le District d'Ottawa et dont le montant annuel en provenant, doit être remis à la Cité de Hull, suivant les termes et conditions mentionnés dans la clause 4 de l'acte ci-dessus, passé dans la 60 Victoria (1896-97), et en outre par la garantie du Lieutenant Gouverneur en Conseil, ainsi qu'autorisé par la clause 2 de ce dit acte en dernier lieu mentionné.

Donné sous le sceau de la Cité de Hull, ce huitième jour de mars mil huit cent quatre vingt dix-sept.

(Signé) W. F. SCOTT,

Maire

(Signé) JOHN F. BOULT,

Greffier de la Cité.

Un propriétaire connu pour son avarice s'est logé au sixième étage d'une de ses propres maisons. Un ami s'en étonne.

—Comment diable, mon cher, habitez-vous si haut à votre âge ?

—C'est que plus bas, voyez vous, mes loyers sont si chers

Il y a eu, au déjeuner, une scène assez vive entre Monsieur et Madame. Dupuis ils se boudent.

Dans l'après midi leur fille, voyant arriver l'accordeur :

—Quand vous aurez fini pour le piano, tâchez donc d'accorder aussi papa et maman !

COLONNE DE

BRYSON... GRAHAM & CO

CHIFFON

Bleu Ciel, Rose, marron, Bleu Nil, mousse, Jaune, Blanc, Crème et Vert.

Accordéon plaqué 23c.

Soie crêpée et rayée

CHIFFON.—Tous les nouveaux shades 35c.

42 pcs. de chiffon blanc nouveaux shades 75c.

Voiles noirs avec pois, SEULEMENT 30, 45, 50 et 75c.

Voiles noirs chenilles, Avec pois, seulement 15 20 et 25c.

Voiles Blancs, Gazés, Seulement 15, 20 et 25c.

VOILES COLORES

Pour ces voiles nouveaux qui prêtent tant d'attraits aux dames et aux demoiselles

VENEZ NOUS VOIR.

Bryson, Graham & Co.

COIN DES RUES.....

Sparks et O'Conner, Ottawa

P. I. BAZIN

BANQUIER

Agent d'Assurance et Courtier Général. Occupe spécialement de régler entre d'affaires de Faillites

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers, pour effectuer les conpromis.

S'occupe aussi d'administration et de règlements de successions et de placements d'argent, etc., etc.

Adresse : 3 RUE ELGIN, ou 216 RUE PRINCIPALE, Ottawa, Ont Hull, P. Q.

DEMENAGEMENT

Mlle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général de Hull et des environs qu'elle a transporté son stock de modes pour chapeaux de dames et demoiselles du magasin de M. D. A. Décosse, au No 62, rue Principale, block Monk. Le stock a été augmenté de garnitures, rubans, plumes, formes, aigrettes, etc., etc. Chapeaux garnis et non garnis. Une visite est sollicitée.

Mlle A. REMILLARD, MODISTE No 62 rue Principale, Block Monk

COMITE CENTRAL

DE J. M. McDougall

EST SITUÉ DANS LA
Salle du "Spectateur"
RUE PRINCIPALE

MARDI, 9 MARS 1897

NOMINATION

C'est mardi prochain qu'a lieu à l'hôtel de ville, la nomination des candidats pour remplir le siège laissé vacant par M. C. R. Devlin, qui a accepté une position du gouvernement. M. T. Madore est l'officier rapporteur.

Un Mauvais Exemple.

La nomination de M. C. R. Devlin, député pour le comté de Wright, à un emploi fédéral, avant même que les députés aient sérieusement et utilement commencé leurs travaux, est une atteinte portée à l'indépendance du parlement et à la dignité du corps électoral.

La loi, bien inutile, qui exige que les députés qui deviennent ministres se fassent réélire, devrait également imposer la ratification, par les électeurs de la démission d'un député, acceptant une place salariée de la couronne.

Les députés sont élus pour la durée du parlement, et la volonté de l'exécutif ne devrait pas être mise au-dessus de celle du peuple.

Le parlement ne devrait pas être l'antichambre des bureaux fédéraux, et l'homme qui a brigué de ses concitoyens l'honneur de les représenter ne devrait pas avoir le pouvoir de troquer cet honneur contre une place grassement payée.

A en croire les dépêches, M. Devlin aurait dit à ses anciens électeurs, qu'il avait enfin accepté la politique de conciliation de M. Laurier, comme étant la seule possible dans les circonstances et qu'il endossait, en tous points, le règlement des écoles de Manitoba.

Cette déclaration a probablement été imposée à l'ancien député: en acceptant la place il devait accepter le règlement.

Les électeurs ne se laisseront pas convaincre par cette affirmation; ils se rappelleront les déclarations vibrantes de leur ancien député, son vote sur la motion à six mois de l'hon. M. Laurier et décideront de tous ces souvenirs d'un passé déjà lointain. M. Devlin a préféré aller exposer aux Irlandais les avantages de l'émigration au Canada, que d'être placé dans la dure alternative de combattre son parti ou de renier son passé en restant au Parlement.

La démission de M. C. R. Devlin est, à juste raison, qualifiée de désertion par les catholiques qui n'approuvent pas le règlement Laurier Greenway, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Du Temps :

M. J. M. McDougall, dans sa vie privée, n'a pas d'ennemis. Comme son adversaire, M. Champagne, il occupe une position considérable au barreau. Ces deux adversaires sont même deux amis. La lutte entre eux sera sans doute courtoise et ne se fera que sur les questions politiques.

Le "Passe Temps"

Ce joli journal est sans contredit le mieux fait de nos journaux illustrés tant sous le rapport de ses dessins inédits, de ses articles littéraires et du choix de sa musique que sous celui de la richesse de son papier et du luxe de son impression. Le dernier numéro nous offre comme musique: *Pourquoi rêver*, romance par Dell'Acqua; *Frisquette* valse inédite d'un jeune compositeur canadien M. C. O. Sénéchal. Abonnement, \$1.50 par année; six mois, 75c; un numéro, 5c. Adresse, Le *Passe Temps*, Montréal.

TRAHIS

Par Laurier, Champagne et Devlin

Les amis du libéral M. Major dans le Comté de Wright

Furieux de n'être pas écoutés

Dans le comté de Wright la lutte s'annonce courte mais instructive et piquante. Le projet de précipiter les choses pour obtenir une victoire plus radicale ne semble pas promettre tout le succès qu'on attendait de la manœuvre. Tout le monde sait aujourd'hui que l'affaire avait été combinée d'avance en "p'tit comité" par Laurier Devlin-Champagne. Devlin devait s'en aller et Champagne prendre aussitôt sa place par une élection tellement rapide que les conservateurs n'auraient pas eu le temps de se reconnaître, de se ressaisir, de s'organiser et de combattre, de sorte que Champagne aurait non seulement obtenu la majorité, mais aurait été élu par acclamation.

Malheureusement la petite conspiration n'a pas réussi. Et non seulement les conservateurs ont pu trouver un candidat solide, mais la candidature de M. Champagne, un ancien conservateur converti au libéralisme, a provoqué une telle levée de boucliers parmi les libéraux de Hull que M. Champagne est à peu près convaincu de remporter de toute cette rfière, "une large verte à double breast."

Les circonstances de sa nomination sont assez curieuses. Au meeting de l'hôtel de ville de Hull, M. Devlin, après avoir dit son amour pour M. Laurier, sa sympathie pour le libéralisme, et son intention de se retirer dans son fief d'Irlande, a ajouté que M. Champagne était un grand homme et l'a proposé comme son successeur. La proposition fut accueillie par des huées, des coups de sifflets et des cris de désapprobation.

Major, c'est Major qu'il nous faut écriait-on de toutes parts—pas de Champagne. Un vote à main levée donna deux douzaines d'approbations pour M. Champagne, tandis que le reste de l'assemblée, 500 électeurs environ, se déclara en faveur de M. Major. Il fut donc décidé de soumettre le cas au grand manitou du libéralisme, M. Laurier.

C'est ici que ça se corse. Après avoir roulé Champagne, M. Major s'en vint à Ottawa célébrer sa victoire. Un ami le recontra et le félicita.

—Oh! dit M. Major, la chose n'a rien d'étonnant. Le meeting avait 15 voix pour Champagne 1,500 pour moi.

—En ce cas, reprend l'ami, tu vas être le candidat choisi par Laurier?

—Ma foi! non. Il choisira Champagne.

—Mais pourquoi cela, puisque tu es choisi par le meeting? Le respect de la volonté du peuple n'est-il pas un des grands principes de Laurier?

—Tant que tu voudras, répond M. Major, mais M. Laurier a des raisons pour choisir Champagne.

Et M. Major ne se trompait pas.

Mardi matin, M. Champagne et ses amis MM. Bourassa, M. P. Devlin démissionnaire et Rochon, puis M. Major et deux de ses amis, se sont rendus auprès de M. Laurier. Celui-ci leur a répondu qu'il fallait que M. Champagne soit le candidat du gouvernement dans Wright parcequ'il avait des raisons pour ça... E: c'est pourquoi M. Champagne a été choisi et annoncé.

On cherche maintenant à réunir le parti, mais les amis de M. Major ne sont pas de bonne humeur et croient qu'ils ont raison de se sentir affusqués de voir le peu de cas qu'on fait de leur volonté. On croit donc que M. Champagne, qui n'est pas du tout populaire à Hull, ne fera pas fureur et comme cette impopularité s'étend dans tout le comté, la candidature de M. Champagne est une aubaine qui permet au

candidat conservateur de compter sur une victoire éclatante.—Le *Monde*.

Nous détachons de la *Gazette* de Montréal, d'hier, la correspondance suivante :

MR MAJOR AND MR CHAMPAGNE

To the Editor of the *Gazette* :

Sir,—The statement, in your Ottawa correspondence of to day that I visited Ottawa on Monday evening and celebrated my victory after what your correspondent terms "foiling Mr Champagne," is incorrect. I was not in Ottawa on the night mentioned after the meeting, and the dialogue credited to have taken place between myself and a friend has no foundation in fact. In justice for me, please publish this denial.

C. B. MAJOR.

Hull, march 10, 1897.

Malgré tous les petits moyens pris par MM. Devlin et Bourassa, pour jeter par dessus bord le candidat libéral le plus populaire, M. C. B. Major, celui-ci reçoit tous les jours la visite d'un grand nombre d'électeurs de toutes les parties du comté le priant de se présenter quand même, chose qui pourrait bien arriver.

CHASSE ET PÊCHE.

Nous accusons avec plaisir, réception d'un abrégé des règlements en vigueur pour la protection de la chasse et de la pêche dans la province de Québec. Il y a eu plusieurs changements de faits depuis la dernière saison, spécialement dans la prohibition de la chasse du canard et autres oiseaux sauvages durant la saison de chasse du printemps, et il est à désirer que ces changements soient connus, afin de prévenir des procédures contre ceux qui pourraient enfreindre ces règlements par ignorance.

Voici le texte de cet abrégé :

SAISONS OÙ LA CHASSE EST DÉFENDUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Caribou, du 1er février au 1er septembre.

Le chevreuil et l'orignal, du 1er janvier au 1er octobre.

N. B.—Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'orignal, du caribou ou du chevreuil. Mais il est permis de chasser, tuer ou prendre ainsi le chevreuil (red deer) dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, depuis le 20 octobre jusqu'au 1er novembre de chaque année.

Il est défendu de chasser, tuer ou prendre l'orignal et le chevreuil dans les ravages (yarding) de ces animaux, ou en profitant de la croute de la neige (crusting); ou de chasser, tuer ou prendre, en quelque temps que ce soit, des faons ou broquarts, c'est à dire les petits jusqu'à l'âge d'un an, de l'orignal le chevreuil ou le caribou.

Nul (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivant plus de 2 orignaux, 2 cariboux et 3 chevreuils. Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du commissaire des terres de la couronne à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition, il est défendu aux compagnies de chemins de fer et bateaux à vapeur ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout en partie, (à l'exception de la peau), de l'orignal, du caribou ou du chevreuil, sans autorisation du commissaire des terres de la couronne.

Ours, du 1er juillet au 20 août.

Castor, jusqu'au 1er novembre 1900.

Vison, loutre, marte, pékan, renard ou loup cervier, du 1er avril au 1er novembre.

Lièvre, du 1er février au 1er novembre.

Rat musqué, du 1er mai au 1er janvier suivant.

Bécasse, bécassine, pluvier, courliou jaseurs (récollet), du 1er février au 1er septembre.

Macreuses, sarcelles, canards sauvages de toute espèce, (excepté Harles, becsoies, huarts, goelands), du 1er mars au 1er septembre.

Et en aucun temps de l'année entre une heure après le coucher et une heure avant le coucher du soleil. Il est

aussi défendu de se servir d'appes lants, etc., durant ces heures de prohibition.

Il est de plus strictement défendu de prendre au moyen de collets ressorts, cages, etc., aucun des oiseaux mentionnés aux Nos 7, 8 et 9.

Néanmoins, dans les parties de la Province situées à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency les habitants peuvent chasser "en toutes saisons" de l'année, mais pour leur nourriture seulement, les oiseaux mentionnés au No 9.

10. Les oiseaux Pêcheurs, excepté les oiseaux de la famille des Falconides le Pigeon voyageur (tour), le Martin pêcheur, le Corbeau, la Corneille, les Jaseurs (récollets), les Pies griches, les Geais, la Pie, le Moineau, les Etourneaux—Du 1er mars au 1er septembre.

11. Enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages.—En tout temps de l'année.

N. B.—Amendes de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou emprisonnement à défaut de paiement.

Quiconque n'a pas son domicile dans la Province de Québec ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisé par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

LOIS SUR LA PÊCHE

Il est défendu par la loi de prendre : Saumon à la ligne, du 15 août au 1er février.

Ouananiche, du 15 septembre au 1er décembre.

Traite tachetée, de ruisseau ou de rivière, etc., (Salmo fontinalis) du 1er octobre au 30 avril.

Grosse truite grise, lunge, touladi (salmo confinis), du 15 octobre au 1er décembre.

Doré, du 15 avril au 1er mai.

Achigan, du 15 avril au 15 juin.

Maskinongé, du 25 mai au 1er juillet.

Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amende de \$5 à \$20 pour chaque infraction, ou emprisonnement à défaut de paiement.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) seule est autorisée dans les lacs et les rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec.

Toute personne non domiciliée dans la province de Québec est obligée de se procurer un permis du Commissaire des Terres de la Couronne, pour pêcher dans les lacs ou les rivières sous le contrôle du gouvernement de la province qui ne sont pas sous bail. Ce permis n'est valable que pour le temps l'endroit et les personnes qui y sont indiqués.

Ceci s'applique aux sauvages comme à la race blanche.

La pêche au moyen de filets est défendue dans les rivières ci après mentionnées, ainsi que sur un étendu d'un demi mille chaque côté de leur embouchure, ces rivières étant spécialement réservées pour la propagation naturelle et artificielle du poisson, savoir : la Rivière du Nord, comté d'Argenteuil, la rivière au Saumon, comté d'Huntingdon, les rivières Magog et Massawippi, comtés Stanstead et Sherbrooke.

Aucune personne ne pourra durant ce temps de prohibition pêcher, prendre, tuer, acheter, vendre ou avoir en sa possession aucune espèce de poisson ci dessus mentionnée.

Toute personne violant ces règlements sera passible d'une amende y compris les frais, et à défaut de paiement sera sujet à l'emprisonnement.

Les amateurs du sport et autres personnes désireuses que les lois de chasse et de pêche soient mises en vigueur dans la Province de Québec sont instamment priés, dans le cas de contravention à ces lois, de donner tous les enseignements qu'ils ont en leur possession au secrétaire du club pour la Protection du Poisson et du Gibier.

Wm. J. CLEGHORN,

Secrétaire honoraire,

Club pour la Protection de la Chasse et de la Pêche, 107 Board of Trade Building, Montréal.

—Mgr Duhamel a célébré hier matin une grand'messe pontificale à la chapelle de l'Université, à l'occasion de la fête de St Thomas d'Aquin.

LE BESOIN ET LE SECOURS

Pendant une longue sécheresse — lorsqu'il n'est pas tombé une seule goutte d'eau depuis plusieurs semaines — tout ce qui a vie sur terre — animaux et végétaux — réclame de l'eau. Les collines, les vallées, les fleurs, l'herbe, les bestiaux et surtout les êtres humains, encore plus que le reste, prient pour la pluie, chacun dans son propre langage, car sans eau, ils mourraient infailliblement.

Il en est de même lorsqu'un homme est affamé. Chaque molécule dont son corps est composé réclame de la nourriture. Non seulement l'estomac, mais tous les autres organes tels que les nerfs, les muscles, les os, les tendons, le sang, la cervelle, le peau, etc., réclament des aliments, et il leur faut absolument. Car le corps dans lequel vous vous agitez et dont vous êtes si fier, n'est rien moins que le résultat de la transmutation des aliments, moulu et vivifié par le mystère de la digestion.

L'idée que quelque soit la qualité et l'espèce des aliments, l'estomac se refuse à les absorber, est aussi absurde et aussi contre nature que si l'on disait qu'une pluie douce fine et continue, ne pourrait pas faire revivre l'herbe desséchée ou la fleur flétrie. Heureusement qu'une telle chose n'aura jamais lieu aussi longtemps que Dame Nature aura le contrôle des prairies et des nuages.

Cependant une personne vient de nous adresser une lettre dans laquelle elle nous dit qu'à une époque de son existence les aliments qu'elle prenait, loin de la nourrir, semblaient plutôt devoir la tuer. Elle éprouvait de la répugnance à manger quoique ce fut. Comment expliquer un tel état de choses? La réponse n'est pas si simple qu'on se l'imagine. Voici du reste comme la personne en question explique son cas: "Il a seize ans," dit elle, "pendant que j'étais en service à Halifax, je perdis la santé et la vie me devint à charge. Après avoir mangé je ressentais d'affreuses douleurs dans l'estomac et aux côtés. Les aliments que je prenais semblaient me tuer. Plus tard, je devins si faible que je dus quitter ma place et retourner chez mes parents. Je consultai un médecin et un pharmacien, mais leurs médicaments ne me firent aucun bien. Cependant, au bout de six mois mon état s'améliora et je jouis enfin d'une santé plus ou moins bonne jusqu'au mois d'août 1891 lorsque je commençai à éprouver de fréquents vertiges et à ressentir un affaiblissement de la vue. J'expectorais une quantité de fluide aigre et je ressentais une vive douleur aux creux de l'estomac. De temps à autre j'avais des sueurs froides et le peu que je mangeais ne me faisait aucun bien. Je consultai deux autres médecins, mais malgré tous leurs bons soins je devenais chaque jour de plus en plus faible. Ce fut à ce moment là que j'entendis parler de Sirop curatif de la Mère Seigel.

Je me sentis soulagée dès que j'eus commencé à en faire usage. A chaque dose je me sentais devenir plus forte et bientôt je fus aussi bien portante qu'à l'état avant ma première maladie. Vous être libre de publier ma lettre si vous le jugez à propos et dans l'intérêt de ceux qui souffrent. (Signe) Mrs. Elizabeth Appleton, 33 Cross Row, Brotton, Yorkshire (Angleterre) le 25 mai 1893."

A l'heure qu'il est Mrs. Appleton mange avec appétit, et ses aliments ne lui causent plus de douleurs et remplissent le rôle que la nature leur a assigné. Il s'agit maintenant de savoir la raison pour laquelle son corps rejeta pendant si longtemps la nourriture dont il avait tant besoin.

Cette raison vous la connaissez tous si vous n'en connaissez pas la nature, c'était la dyspepsie ou indigestion chronique. L'estomac étant dérangé, tout le reste du corps s'en ressentit. Le remède qui convient à cette cruelle maladie, c'est le Sirop curatif de la Mère Seigel. A quoi bon avoir recours à une quantité de remèdes, tous plus inutiles les uns que les autres, lorsque celui qui peut non seulement vous soulager, mais vous guérir radicalement est à votre portée puisqu'il se trouve dans toutes les pharmacies du monde entier. Le Sirop de la Mère Seigel vous permet de rendre grâce qu'il y ait un sentiment appelé la faim et des aliments pour la satisfaire.

Le Naturaliste Canadien

SOMMAIRE

Biographie de l'abbé Provencher	17
Legons de Microbiologie, Dr J. A. Couture.	17
Une journée à Rimouski, J. Fletcher.	19
Nouveaux noms d'Hyménoptères Faune coléoptérologique au Manitoba, G. Chagnon.	26
Recensement du monde animal	27
Promenade au fond de l'océan	28
Sur l'étude des sciences naturelles	29
Dans la presse	31
Publications reçues	31
SUPPL.—Traité de Zoologie (Suite)	137

Assemblées Publiques.

A la salle Tellier, ce soir, et à la Petite Ferme, à 8 hrs. M. J. M. McDougall, le candidat conservateur, et plusieurs orateurs adresseront la parole

Prenez-en de suite

Si vous vous êtes refroidi et que vous commencez à tousser, quelques doses de BAUME RHUMAL remettront vos organes en ordre en paralysant les germes du mal. Souverain contre le rhume, la toux, la grippe, l'enrouement et la bronchite.

AVIS

La Compagnie du Chemin de fer du Pacifique fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, dans le but d'obtenir un bill confirmant l'acte de Convention ou marché qu'elle a fait le 16 mars dernier (1896) avec la compagnie Electrique de Hull, tel que incorporée en premier lieu, lequel bill aura pour effet de louer cette partie de son chemin de fer, connue sous le nom de Branche d'Aylmer, à la dite compagnie électrique de Hull, pour une période de trente cinq ans à raison de cinq mille piastres de loyer par année en sus d'autres clauses et conditions spécifiées au dit marché, et pour toutes autres fins en général.

CHARLES DRINKWATER

Secrétaire

Montréal, 17 décembre, 1896.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'il sera fait application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par la compagnie Electrique de Hull pour la confirmation d'un acte d'accord (agreement) fait entre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie Electrique de Hull, en date du 16ème jour de mars 1896, par lequel la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique a prétendu louer à la compagnie Electrique de Hull cette partie de chemin connu comme Branche d'Aylmer du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour un terme de trente ans, d'après des clauses et conditions mentionnées au dit marché (agreement) et aussi pour obtenir l'autorisation de faire avec la dite compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique toute acte d'acquisition de la dite Branche d'Aylmer et que tout actes à cette fin par la dite compagnie Electrique de Hull soient déclarés être des actes pour l'avantage général du Canada, aussi, pour obtenir le droit de construire, d'étendre, établir, ouvrir et maintenir son chemin sur et au près du pont Union et dans les environs, sous les travaux Publics, les ponts et les rues à proximité d'icelui dans et à travers la cité d'Ottawa aux stations de la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du Chemin de fer Canada Atlantique et celle de la Compagnie du Chemin de fer Parry Sound aussi et avec pouvoir de passer dans et à travers les rues de la dite cité d'Ottawa pour arriver aux endroits ci dessus mentionnés, le long et à travers les lignes du Chemin de fer de la Compagnie Electrique d'Ottawa qui se trouvent entre le pont Union et le terminus de la Compagnie du Chemin de fer de la Compagnie Electrique de Hull, et sur les dits ponts, travaux publics et rues, vu sur aucun d'iceux, d'après les termes et conditions à elle prescrites par le Gouverneur en conseil, aussi avec pouvoir d'exproprier les terrains nécessaires à la dite compagnie, et pour toutes autres fins en général.

Daté à Hull, ce 14ème jour de janvier, 1897.

HENRY AYLEN,

Procureur des Réquérants

VIN MORIN

A la Crésote et aux Hypophosphites guérit de la Grippe, Toux, Asthme, Coqueluche, Maux de Gorge, Rhume, Inflammation de poumons, etc. Cette préparation est fort recommandée dans tous les cas de faiblesse. Que les personnes épuisées par de longs et pénibles travaux ou relevant de maladie en fassent l'essai. En vente partout.

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'OTTAWA.

No. 221.

COUR SUPÉRIEURE

DAME MALVINA ROY a institué une action en séparation de propriété contre son mari Wilfrid Fortier, commerçant de la ville de Buckingham, district d'Ottawa.

THOS. P. FORAN,

Avocat de la demanderesse.

Hull, 5 février 1897.

20

POUR CENT DE REDUCTION

DANS LES... MONTRES, BIJOUTERIES, ARGENTERIES.

Une belle montre en argent pour \$4. Une magnifique montre en or solide seulement \$22.

C'est la vente la meilleure marché qui ne se soit jamais faite à Hull et à Ottawa.

A. Couture

Horloger et Bijoutier RUE PRINCIPALE, HULL.

CONSEIL DE COMTE

SEANCE DU 10 MARS 1897

M. J. Ellard réélu Prefet

L'assemblée générale du conseil de comté a été tenue à l'hôtel de ville, mercredi sous la présidence de Son Honneur le préfet Joshua Ellard.

Les maires présents étaient MM. A. Pritchard, B. Sage, A. Lynch, P. Murphy, G. Beihler, A. Campbell, J. Creswell, M. McCoy, J. McSheffrey, A. Thérien, R. Kerr, P. Murtagh, J. Nesbitt, J. Tweedie, T. A. Stevenson, J. B. Joubert, E. Pellissier, Chs. Morin, T. Morrissette, D. Bourghard, H. Chartier, H. Chauvin, H. Bernard, L. Chauvin, L. Tessier, W. Piloté, B. Montcion, F. Campeau, J. M. McFaul, J. Robillard, H. Chéné, R.H. Conroy, J. Murphy.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et approuvées sur motion des conseillers Beihler et Sage.

Proposé par le conseiller Joubert, secondé par le conseiller Pellissier, que M. Joshua Ellard, maire du canton de Wright, soit réélu préfet de ce comté. Adopté à l'unanimité.

Les rapports des auditeurs et du secrétaire financier sont lus et adoptés sur motion des commissaires Conroy et McCoy.

Un compte du shérif Contlée pour déboursés est laissé sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

La somme de trente dollars est votée aux auditeurs Farrell et Cormier pour l'année 1897.

Après les affaires de routine, le conseil s'ajourne.

L'ART MUSICAL

Sommaire du numéro de Mars

Chronique. Le centenaire de Schubert. Chopin (Suite.) Le concerto. Notes et Informations. Les chanteuses américaines. Comment former un artiste. De l'origine des Maîtres de la Symphonie (Suite.) Teresa Carreno. Notes sur Bruckner. Essai de Reconstitution du Plein Chant. Mme Melba en France. Mgr Langevin félicite Mme Albani. Schumann. Petit cours d'harmonie pratique. Soirées Concerts. Correspondance d'Europe. Correspondance d'Amérique. Les artistes Canadiens en Europe. Instruments.

MUSIQUE

Elégie..... J. Massenet. Romance..... A. Chauvet. Idilio..... Théodore Lack. Berceuse..... Ole Olsen.

ABONNEMENT

Un an Ville..... \$1.75. Campagne..... 1.00. Le Numéro..... .15.

Adresser les abonnements Boite Postale No. 2181, Montréal, ou 1676 rue Notre Dame.

M. J. M. McDougall CANDIDAT

La vacance créée dans le comté de Wright par la démission de M. C. R. Devlin a pris les conservateurs par surprise. Le député n'avait pas aussitôt remis son mandat que déjà le gouvernement fédéral avait lancé les rites pour une élection qui devait avoir lieu quinze jours plus tard.

Pour les conservateurs le choix d'un candidat fut l'affaire de deux ou trois jours, car ils voulaient connaître l'opinion des gens afin de choisir et non pas d'imposer le candidat. Aussi à l'assemblée qui a été tenue mercredi après-midi à Hull, nous voyons des représentants de presque toutes les parties du comté.

Le choix de la convention tomba d'abord sur M. Chs. Logue de Maniwaki qui refusa la candidature pour des raisons personnelles, alors à l'unanimité, les délégués choisirent M. J. M. McDougall.

En entrant dans la salle il fut accueilli par un tonnerre d'applaudissement, l'enthousiasme était à son comble lorsque M. McDougall annonça qu'il était encore une fois le candidat des conservateurs de Wright.

Il fit alors un des discours les plus éloquentes qu'il ait jamais prononcé dans sa carrière politique. Il expliqua les causes de la démission de M. Devlin comme député du comté de Wright et il demanda aux électeurs de se prononcer sur la conduite de celui qu'ils avaient choisi comme leur député pour le présent parlement, de celui qui avait fait des promesses aussi solennelles pour la restauration des droits sacrés de ses coreligionnaires du Manitoba, de celui qui se proclamait le champion de sa race et de sa religion et qui au moment d'accomplir ses promesses abandonne sans tambour ni trompette, son siège de député pour accepter une position de \$2000 par année.

En entrant dans la salle il fut accueilli par un tonnerre d'applaudissement, l'enthousiasme était à son comble lorsque M. McDougall annonça qu'il était encore une fois le candidat des conservateurs de Wright. Il fit alors un des discours les plus éloquentes qu'il ait jamais prononcé dans sa carrière politique. Il expliqua les causes de la démission de M. Devlin comme député du comté de Wright et il demanda aux électeurs de se prononcer sur la conduite de celui qu'ils avaient choisi comme leur député pour le présent parlement, de celui qui avait fait des promesses aussi solennelles pour la restauration des droits sacrés de ses coreligionnaires du Manitoba, de celui qui se proclamait le champion de sa race et de sa religion et qui au moment d'accomplir ses promesses abandonne sans tambour ni trompette, son siège de député pour accepter une position de \$2000 par année.

LE DINER DU PREFET

Mercredi soir, son honneur le préfet Joshua Ellard, à l'occasion de sa réélection à la préfecture a confié à l'hôtel Commercial, tenu par M. C. Rouleau, tous les maires ainsi que plusieurs invités à un somptueux souper.

Après avoir rendu justice à l'excellent menu, l'on procéda aux santés d'usage, des discours furent prononcés par MM. Ellard, R. W. Conroy, N. E. Cormier, Stevenson, Murtagh, Desjardins, Dumouchel, Pagé et autres.

A neuf heures, les convives se retirèrent après avoir passé un vote de remerciements à M. et Mde Rouleau pour la manière habile dans la préparation du menu et l'excellente décoration de la salle.

BRANCHE DE SALUT

Une dernière branche de salut pour les malades atteints de consommation: l'emploi persévérant du BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français.

NOTES DE HULL

Le banquet annuel de la compagnie F. du 43ème bataillon a eu lieu mardi soir à l'hôtel Gilmour, Ottawa, et a été des plus joyeux.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

PERSONNELS

M. Charles Logue, de Maniwaki, était de passage à Hull mercredi.

M. Jos. Ellard, de Wright, était à Hull hier.

M. W. J. Poupore, M.P., est venu à Hull, ces jours derniers.

Son Honneur le Maire Scott, est de retour de Montréal.

MM. L. N. Champagne, avocat, et H. Bourassa, M. P., sont partis mercredi soir, pour le haut de la Gatineau en tournée politique.

L'ASSOCIATION DES POMPIERS

L'assemblée annuelle de l'Association de Secours des pompiers d'Ottawa, a eu lieu mercredi après-midi au bureau du chef Young, à l'hôtel de ville, sous la présidence du chef Young.

Il a été décidé que chaque pompier mis à sa retraite recevrait \$60 du fonds de secours.

M. Provost, le nouveau chef des pompiers, a été élu président pour l'année commençant le 1er avril. Les autres officiers sont: le pompier Mills, vice président; le pompier Latimer, secrétaire; le pompier Stanford, trésorier.

L'association a décidé de vérifier les comptes et de présenter un rapport à la prochaine assemblée, à laquelle le chef Provost sera invité à présider.

LE DINER DU PREFET

Mercredi soir, son honneur le préfet Joshua Ellard, à l'occasion de sa réélection à la préfecture a confié à l'hôtel Commercial, tenu par M. C. Rouleau, tous les maires ainsi que plusieurs invités à un somptueux souper.

Après avoir rendu justice à l'excellent menu, l'on procéda aux santés d'usage, des discours furent prononcés par MM. Ellard, R. W. Conroy, N. E. Cormier, Stevenson, Murtagh, Desjardins, Dumouchel, Pagé et autres.

A neuf heures, les convives se retirèrent après avoir passé un vote de remerciements à M. et Mde Rouleau pour la manière habile dans la préparation du menu et l'excellente décoration de la salle.

BRANCHE DE SALUT

Une dernière branche de salut pour les malades atteints de consommation: l'emploi persévérant du BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français.

NOTES DE HULL

Le banquet annuel de la compagnie F. du 43ème bataillon a eu lieu mardi soir à l'hôtel Gilmour, Ottawa, et a été des plus joyeux.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

PERSONNELS

M. Charles Logue, de Maniwaki, était de passage à Hull mercredi.

M. Jos. Ellard, de Wright, était à Hull hier.

M. W. J. Poupore, M.P., est venu à Hull, ces jours derniers.

Son Honneur le Maire Scott, est de retour de Montréal.

MM. L. N. Champagne, avocat, et H. Bourassa, M. P., sont partis mercredi soir, pour le haut de la Gatineau en tournée politique.

L'ASSOCIATION DES POMPIERS

L'assemblée annuelle de l'Association de Secours des pompiers d'Ottawa, a eu lieu mercredi après-midi au bureau du chef Young, à l'hôtel de ville, sous la présidence du chef Young.

Il a été décidé que chaque pompier mis à sa retraite recevrait \$60 du fonds de secours.

M. Provost, le nouveau chef des pompiers, a été élu président pour l'année commençant le 1er avril. Les autres officiers sont: le pompier Mills, vice président; le pompier Latimer, secrétaire; le pompier Stanford, trésorier.

L'association a décidé de vérifier les comptes et de présenter un rapport à la prochaine assemblée, à laquelle le chef Provost sera invité à présider.



Une Affliction Commune DE LA Salsepareille D'AYER

HISTOIRE D'UN COCHER DE FIACRE. J'ai été, pendant huit ans, affligé de Salt Rheum. Durant ce temps-là, j'ai essayé un grand nombre de médicaments, mais aucun d'eux ne m'a soulagé.

Après avoir rendu justice à l'excellent menu, l'on procéda aux santés d'usage, des discours furent prononcés par MM. Ellard, R. W. Conroy, N. E. Cormier, Stevenson, Murtagh, Desjardins, Dumouchel, Pagé et autres.

A neuf heures, les convives se retirèrent après avoir passé un vote de remerciements à M. et Mde Rouleau pour la manière habile dans la préparation du menu et l'excellente décoration de la salle.

Un nommé Elzéar Varin, demeurant dans la rue Victoria à Hull, et employé comme commis de marchandises sèches au magasin de MM. Larose et Cie, rue Rideau, est disparu depuis vendredi soir.

V. E. GODBOUT Tailleur Fashionable

Par sa persévérance dans le travail, ses aptitudes et son talent, M. V. E. Godbout après avoir suivi les cours de coupe de la Herald of Fashion Co., de New York, a réussi à obtenir son diplôme.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT D'OTTAWA. SEANCE DU 8 MARS 1897. A UNE ASSEMBLEE reguliere ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité à sept heures et demie du soir, lundi le huitième jour de Mars, mil huit cent quatre vingt dix sept, à laquelle sont présents:— Son Honneur le Maire W. F. Scott au fauteuil et les échevins Caron, Richer, Helmer, Farley, Ste Marie, Falardeau, Reinhardt, Poirier, Dupuis, Fortin, Laurin et Raymond formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Helmer: Que, vu qu'il doit y avoir une assemblée des électeurs dans la salle des séances, ce conseil ajourne au bureau du greffier. Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste Marie: Que les comptes et communications qui viennent d'être lus, soient déferés à leurs comités respectifs. Adopté.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Richer: Que la liste des Electeurs Parlementaire de la cité de Hull, préparée par le greffier en vertu de l'Acte Electorale de Québec, soit prise en considération par ce conseil, à son assemblée mensuelle du 5 avril prochain, et que le dit greffier soit autorisé d'avertir les plaignants de la dite liste, de telle assemblée. Adopté.

4. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Helmer: Que le Règlement No 68, ayant été lu trois fois, soit approuvé et passé suivant sa forme et teneur, et qu'il soit publié suivant la loi. Adopté.

5. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Poirier: Que l'offre de M. C. B. Major, faite à ce conseil, par sa lettre de ce jour, soit acceptée, et que le trésorier soit autorisé à payer ce montant et d'en prendre une quittance. Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Farley: Que le Comité des Finances soit autorisé à faire imprimer les débetures et prendre le moyen nécessaire pour les mettre sur le marché. Adopté.

7. Proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Poirier: Que ce conseil ajourne à vendredi, le 26 courant à l'heure ordinaire. Adopté.

Le Ventilateur EOLIEN



Appareil le plus efficace pour ventilation parfaite des... Breveté 26 Mai 1894

Il est mis en mouvement non seulement par le moulinet de l'intérieur et de l'extérieur de la maison. L'échelle placée à l'intérieur de ce ventilateur établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc.

FAITS EN PLUSIEURS GRANDES VILLES. LESSARD & HARRIS PROPRIETAIRES MANUFACTURIERS

Entrepreneurs Plombiers — Couvresseurs et poseurs d'appareils de chauffage 421 1/2 RUE CRAIG, Montréal

Que que endroits on le ventilateur Eolien est en usage

- SANQUE DU PEUPLE... 4 de 24 p. BEURES de la PROVIDENCE... 18 de 24 p. COLLEGE DE PHILOSOPHIE... 3 de 22 p. STURS de la MISERICORDIE... 1 de 12 p. D. MOSK... 1 de 20 p. ROND A PATRIE... 3 assortis C. C. VIAU... 9 assortis R... 1 de 4 p. PRESBYTERE de St. L... 1 de 6 p. H. V. MEREDITH... 1 de 12 p. SECOURS de GONG... 10 assortis ECOLE ST. JOSEPH... 1 de 20 p. H. LAPORTE... 1 de 6 p. UNIVERSITE LAVAL... 7 assortis SUCCESSION CHERRIER... 4 assortis Salle d'exercice militai Mont 5 de 48 p.

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir du 5 Octobre 1896, les trains circuleront comme suit: No 1 Ex.—Dr Hull à 5.44 p.m. Arr Gracefield à 8.40 p.m. No 2 Ex.—Dr Gracefield à 5.50 a.m. Arr Hull à 8.55 a.m.

Billets en vente chez J. N. Fortin, rue Main et à la gare du Pacifique Canadien.

P. W. RESSEMAN

AVIS

La Compagnie Electrique d'Ottawa

Agence pour Hull, No 101 rue Main, Résidence privée, Ottawa House, rue Church, Hull.

ETABLIE A HULL depuis 13 ANS. SYSTEME PERFECTIONNE.—Les commandes adressées au bureau de Hull ou au bureau principal à Ottawa recevront notre meilleure attention.

M. DR REPENTIGNY, A. A. DION, Agent, Surt. Général Ottawa, 25 Novembre 1896

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs". Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une spécialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Par de patentes, pas de paye. MARION & MARION, EXPERTS, No. 188 rue St. Jacques, Montréal, Tel. 2398. Mentionnez ce Journal.

Wanted—Ar... Who can show of some simple thing to patent? I will give you \$1000.00. I will give you \$1000.00. I will give you \$1000.00.

CARTES PROFESSIONNELLES.

- B. MAJOR**
AVOCAT
Bloc Dorton, Rue Principale.
- F. HENRY AYLEN**
AVOCAT.
N. 2 rue Principale, Hull.
- M. McDOUGALL, C. R.**
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale, Hull.
- G. C. WRIGHT,**
AVOCAT.
Rue Principale, Hull. Telephone No. 1173
Argout à Trézier.
- H. A. GOYETTE,**
AVOCAT
No. 101 rue Principale, Hull.
- JOSEPH A. DEVLIN,**
AVOCAT.
216 Rue Principale, Hull, Qué.
- A. E. JUSSIER, B. A.**
Avocat, Procureur Notaire etc.
Bureau: 569 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau,
Ottawa.
Argent à presser.
- H. CHATELAIN,**
AVOCAT.
569 Rue Sussex, Ottawa.
Argent à presser et des conditions avantageuses.
- T. DESJARDINS,**
NOTAIRE
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté
145 rue Principale, Hull
- N. TETREAU,**
NOTAIRE.
188 Rue Principale, Hull.
- R. G. NEIL, M.D.**
126 Rue Principale, Hull
Consultation à toutes heures
- GEORGE COX**
GRAVEUR GRAPHE
No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.
- MAURICE CHEVALIER**
AVOCAT.
BUREAU: 154 rue Principale, Hull.
RESIDENCE: Hotel Commercial, rue
Jangevin.
- JOS. BOURQUE**
ENTREPRENEUR
Bâtiments Publics, Eglises, Couvents,
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.
- Viau et Lachance**
ENTREPRENEUR
HULL, QUE
- Ecurie de Louage**
111 rue Principale (près de l'église Anglaise)
voitures et voitures à louer de première classe
EDMOND MOQUIN, Prop.

RICHELIEU HOTEL
M. I. R. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère qu'il continuera de l'encourager comme par le passé. L'hôtel avec toutes ses améliorations modernes est accommoder 200 personnes à des prix très réduits.
Les entrées de l'hôtel Richelieu sont seulement sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place Jacques-Lartier ne communique plus avec l'hôtel Richelieu depuis ans.

DEMANDE DES VENDEURS pour avancer notre ligne de commerce. Des hommes l'expérience pour nous représenter dans la vente de nos articles de papeterie. Le choix est spécialement dans notre contrôle. Plus haut salaire en commission payés. Emploi constant durant toute l'année. Echantillons gratuits; territoire exclusif; pas de nécessité d'être expérimentés; gros salaire assuré aux travailleurs; avantages spéciaux aux commençants. Ecrivez de suite pour plus amples détails à la

ALLEN NURSERY Co.
ROCHESTER, N.-Y.

A VENDRE
Terrain considérable en jardinage, situé dans le Sud-est de la Floride. AGENTS demandés pour vendre ces choix. S'adresser de suite

FLORIDA GARDEN LAND CO.
ROCHESTER, N.-Y.

La Ventilateur EOLIEN
Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur annonce de MM Lessard & Harris, entrepreneurs plombiers et manufacturiers d'appareils de chauffage; inventeurs de l'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des édifices publics, manufactures, églises, maisons d'éducation, etc.
Cet appareil est au de vue de l'hygiène devenu usable. Il est recommandé par les bureaux d'hygiène de Québec et Toronto.

CORRESPONDANCE

Monsieur le rédacteur,
Franchement, je m'ennuie de vos charmants lecteurs, et aujourd'hui je viens encore me donner le plaisir de causer politique avec eux. Nous allons continuer à traiter du même sujet, car il y a encore tant de choses intéressantes à raconter, sur le compte du dernier régime des libéraux à Québec! Je vais présentement donner la liste des différentes sommes qui ont été payées à même le trésor public, aux boodlers rouges de Québec, d'après la preuve qui en a été faite devant les commissions.

BAIE DES CHALEURS
Pour retirer trois billets faits par Pacaud et endossés par Mercier, C. Langelier, F. Langelier et le Sénateur Pelletier..... \$ 15,000
Pour retirer deux billets faits par Pacaud et endossés par Mercier, C. Langelier, C. A. P. Pelletier et J. Israël Tarte M. P..... 8,000
 Paiement fait, pour et à l'avantage de M. Mercier.. 6,788
 Paiement fait à C. Langelier Hororaires du club Union de M. Duhamel..... 100
 Paiement fait aux membres de la législature, mais qui n'étaient pas membres du cabinet..... 1,582
 Pour retirer un billet de Tarte endossé par C. Langelier... 2,000
 Pour l'enquête Tarte-McGreevy..... 1,000
 Dépenses d'élections..... 10,496
 Dépenses personnelles de Pacaud..... 27,906
 Argent dans les mains de Pacaud..... 25,456

CONTRAT LANGLAIS
Déposé au crédit de M. Mercier et remis à M. C. A. Geoffrion, Trésorier de fonds d'élections pour les libéraux..... 25,000
 Placé au crédit de Pacaud... 24,500
 Payé à Langlais et autres malgré le contrat pour fournitures de papeterie, au delà de..... 18,000

CHEMIN DE FER MONTRÉAL OTTAWA
Payé à Mercier pour fins électorales..... 5,000
 Payé à M. Geoffrion..... 7,000
 Crédit à Pacaud..... 7,000

BRETON, SENECAI, DEROME ET GOUIN
Payé par Breton à C.A. Geoffrion 1,500
 Payé par Breton à Develuy... 500
 Payé par Sénécal à Lomer Gouin, gendre de feu le comte Mercier, Commission de Dérome à Gouin, gendre de M. Mercier... 500
 Commission Dérome à Develuy, 1,900

CHEMIN DE FER DRUMMOND
Envoyé par chèque par l'assistant secrétaire provincial, Boivin, à O. Desmarais... 7,762
 Au crédit personnel de M. Mercier pour fins électorales... 5,000

AFFAIRE WHELAN
A. M. Mercier..... 16,350
 A. M. Beausoleil..... 6,000
 A. M. Pacaud..... 15,000
 A. M. Carrier..... 2,650
 A. M. Carrier et Langelier... 3,000
 A. M. Langelier..... 2,500
 Hon. P. Garneau..... 4,950
 A. M. Turcotte..... 2,650
 Maire McShane..... 4,100
 Sénateur Pelletier..... 800
 Election de Cloran..... 3,000

Total..... \$256,181
Donc \$256,181 de boodlage, pris dans le coffre public sous le dernier régime des libéraux de Québec!! Et comme le disait l'Hon. M. Taillon, dans son discours prononcé dans le quartier Ste Anne de Montréal, le 9 octobre 1895: "Ce sont ces mêmes hommes, ce même parti, qui recommencent leurs lamentations, leurs dénégations, comme s'ils pouvaient prêter les vertus politiques et l'économie sans s'exposer au ridicule! Comme s'ils croyaient que le peuple de cette province a oublié leur administration coupable. Non, il ne l'oubliera pas tant qu'il sera obligé de payer les taxes qu'elle a rendues nécessaires."
Vous avez beau vous témousser, messieurs, les rouges, le peuple ne vous donnera pas un nouveau bail du pouvoir, parce que l'expérience lui a appris que, dans la province de Québec, lorsque les libéraux sont au pouvoir ce sont les exploités qui mènent; les autres n'ont qu'à se soumettre ou se démettre

Qu iavoté les dix millions

Dans son discours sur le budget, le 20 mai 1892, page 39 à 40, M. Hail, trésorier, disait:
"Il n'y a qu'une seule voie ouverte devant nous, c'est d'équilibrer la recette et la dépense et d'éviter de nouvelles obligations." Mon prédécesseur surmontait toutes les difficultés en faisant des emprunts et en se servant des fonds en fidéi commis, mais faut s'arrêter pour la seule raison que la province ne peut plus recourir à de nouveaux emprunts."
Et les conservateurs ont tenu leur parole. Ils se sont arrêtés précisément à l'emprunt Mercier, et n'ont pas recouru à des emprunts nouveaux.

Pour la centième fois nous affirmons que le gouvernement conservateur n'a pas emprunté un seul sou par nouvel emprunt.
Et l'emprunt de \$10,000,000, qui l'a déclaré nécessaire, qui l'a voté? Les libéraux. Relisez les noms:
Ont voté pour l'emprunt de 10 millions:
Pour:—Messieurs Bazinet, Béland, BERNATCHEZ, BISSON, Boyer, Brunet, Cardin, CARRIER, CHENEVERT, Clendinning, Côté, DECHE-NE, Desmarais, Duhamel, Fitzpatrick, GILKARD, GIROUARD, GLADU, GOSSELIN, LALIBERTE, LALON DE, Langelier, LEMIEUX, Lovell, McShane, Marcotte, MERCIER, MORIN, PARENT, PINAULT, Pouliot, Rinfret, ROBIDOUX, Rocheleau, Rochon, SHEHYN, Ste Marie, TESSIER (Porneuf), TESSIER (Rimouski) TURGEON et WATTS.—41.
Ont voté contre:—Messieurs Beauchamp, Bédard, Blanchet, Bourbonnais, Desjardins, Duplessis, England, Grenier, Hall, Johnson, LeBlanc, Lessard, Lussier, McIntosh, Marion, Martin, Monfette, Nantel, Normand, Owens, Pelletier, Picard, Poupore, Robertson, Spencer et Villeneuve—26.
Pas difficile à trouver les auteurs de l'emprunt des dix millions.

LES DEFICITS DES DEUX REGIMES

Quels furent ceux du Gouvernement Mercier?

Quels furent ceux du Gouvernement Conservateur?

La Patrie nous parle avec la plus insigne mauvaise foi des déficits du régime conservateur et se garde bien de les comparer avec les déficits du gouvernement Mercier.
Elle ne cite pas même exactement les quatre exercices financiers du gouvernement conservateur de Québec, de 1892 à 1896, puisqu'elle s'arrête à l'exercice 1894-95.

Pourquoi le confrère rouge ne cite-t-il pas aussi l'exercice de 1895-96? La raison est bien simple: c'est parce que cet exercice accuse un surplus de \$228,000.
Voici comment débute la Patrie: "Veut-on une bonne idée de la façon dont les conservateurs de Québec ont équilibré nos finances depuis 1892 consultons le tableau suivant: "

REGIME CONSERVATEUR	
1892 93 — Déficit	\$ 24,828,000
1893 94 — do	230,202,000
1894 95 — do	162,661,000
	\$417,691,000
REGIME MERCIER	
1887 88 — Déficit	\$ 196,645
1888 89 — do	227,789
1889 90 — do	1,129,568
1890 91 — do	1,458,630
	\$3 010,632

Ainsi pendant les quatre années du régime conservateur, de 1892 à 1896 inclusivement, les conservateurs n'ont eu que trois déficits qui se sont montés en totalité à 417,691,000 piastres, tandis que leurs prédécesseurs rouges

ont eu pendant leurs quatre années de pouvoir, de 1887 à 1891, 3,012,722 piastres de déficits, et ce chiffre est au dessous de la vérité, vu que le déficit de 1890-91 n'est fixé ici qu'à \$1,458,640, par suite d'une entrée de \$300,000 qui est faite au compte des dépenses spéciales au lieu de l'être dans le budget ordinaire.

On voit par les chiffres qui précèdent l'effort fait par les conservateurs pour rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense.
Ils ont réduit presque chaque année les dépenses et finalement leur dernier exercice, celui de 1895-96, a accusé, comme nous l'avons dit, un surplus de \$228,000.

Après avoir cité les trois déficits conservateurs, la "Patrie" ose ajouter: "En face de quel abîme ne nous trouverions nous pas si les "honnêtes gens" n'avaient pas retiré un million et demi de dollars en taxes dans ces trois années, pour aider à faire face à l'augmentation des dépenses?"
Ici, l'erreur de la "Patrie" devient plus que grossière.
L'abîme dont elle parle est il bien le déficit total des trois années de régime conservateur, déficits qui se montent, comme on vient de le voir, à \$417,691, ou ne sont ce pas les déficits du régime Mercier qui se montaient à \$3,010,000 à l'arrivée, des conservateurs au pouvoir en 1892?

Le dernier déficit des conservateurs, celui de 1894-95, se montant à \$162,661 tandis que le dernier déficit du régime Mercier, comme nous l'avons expliqué plus haut, se montant à \$1,700,000.
Est ce le dernier déficit conservateur (162,661) qui doit être considéré comme un abîme, ou bien l'abîme n'est il pas le déficit de \$1,700,000 de la dernière année du régime Mercier.

Nous défions la "Patrie" de refuser un seul des chiffres que nous venons de citer, qui sont tous tirés des comptes publics.
Quant au millions et demi de taxes prélevé par des conservateurs, il est évident, en présence des chiffres qui précèdent, que ces taxes étaient devenues nécessaires pour combler l'abîme creusé par Mercier et sa clique.

es marchés d'Ottawa et de Hull

Voici l'état des prix des marchés: **MARCHE DE DÉTAIL.**

FOIN	
Foin No 1 la tonne...	10 00 à 10 00
Foin No 2 la tonne...	9 00 à 9 50
Foin pressé la tonne...	10 00 à 10 00
Paille.....	6 00 à 7 00
Sarrasin le minot.....	0 40 à 0 45
Fèves la poche.....	1 75 à 2 00
Mais.....	0 00 à 0 65
Pommes, le gallon.....	0 10 à 0 10
PEAUX	
Peaux vertes No 1.....	6 00 à 7 00
" " " 2.....	5 00 à 6 00
" " " 3.....	0 00 à 3 00
Suif fondu la livre.....	0 05 à 0 06
VIANDES	
Bœuf par 100 livres...	3 50 à 4 00
Mouton.....	0 06 à 0 08
Veau.....	0 05 à 0 07
Porc par 100 livres.....	5 00 à 5 25
Saindoux.....	0 10 à 0 11
PRODUITS DU LA FERME	
Les œufs sont peu chers, de 28 à 19 cents la doz. Du beurre en quantité, aussi à bon marché. Première qualité, 17 à 20c la livre.	

LÉGUMES	
Betteraves la poche...	0 30 à 0 35
Carottes ".....	0 25 à 0 30
Panais ".....	0 25 à 0 30
Navets ".....	0 25 à 0 30
GRAINS ET FARINES	
Patente.....	5 25 à 5 50
Américaine.....	5 90 à 6 00
Straight roller.....	4 85 à 5 00
Extra.....	5 65 à 5 70
Supérieure.....	4 50 à 5 00
Forte de Boulangerie.....	5 45 à 5 50
Américaine.....	5 00 à 5 25
VOLAILLES ET GIBIERS	
Oies la pièce.....	0 50 à 0 75
Poules le couple.....	0 30 à 0 50
Canard ".....	0 60 à 0 80
Dindes ".....	1 50 à 2 50
Poulets ".....	0 30 à 0 50
Canards noir.....	0 60 à 0 80
Bécassines la doz.....	3 00 à 3 25
Pleviers la doz.....	3 00 à 4 70
Poules de prairies.....	0 00 à 0 00
Lièvres la paire.....	0 05 à 0 10
Cuouffeurs la pièce.....	0 35 à 0 40
Céleri la doz.....	0 00 à 0 50
Concombre.....	0 40 à 0 40
Ail la tresse.....	0 15 à 0 00
Cnoux la doz.....	0 30 à 0 40
Oignons la poche.....	0 00 à 0 50
" le gallon.....	0 05 à 0 08

Atelier Typographique

SPECTATEUR

154 RUE PRINCIPALE

HULL, P. Q.

Impressions de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

LETRES FUNERAIRES à une heure d'avis.
CARTES d'AFFAIRES et CARTES de VISITE
BLANCS de TOUTES SORTES

JOBS! JOBS!

On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrage en français, anglais, sur papier de toutes couleurs.....

TELS QUE:
Placards, Programmes, Circulaires, Affiches, Mémoires, Têtes de Compte, Lettres, Livres, Pamphlets, Factums, etc.

SOUS LE PLUS COURT DELAI ET A PRIX TRES REDUITS.

Les ordres par la malle ou autrement, recevront une stricte attention.

LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU



MAISON FONDÉE EN 1860
Seul Importateurs des célèbres Pianos HARDMAN, New-York, MENDELSON, SOHN, Toronto, G. B. HARDMAN & SONS, Toronto, WORMWITH, Kingston.
1637, rue Notre-Dame, Montréal. Téléphone 1597